



HAL
open science

De l'UPI en collège à l'UPI en lycée. Présentation du dossier

André Philip, Philippe Mazereau

► **To cite this version:**

André Philip, Philippe Mazereau. De l'UPI en collège à l'UPI en lycée. Présentation du dossier. La nouvelle revue de l'adaptation et de la scolarisation, 2007, 37, pp.5-8. hal-02481797

HAL Id: hal-02481797

<https://inshea.hal.science/hal-02481797>

Submitted on 17 Feb 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

De l'UPI en collège à l'UPI en lycée

Présentation du dossier

André PHILIP

Professeur honoraire de l'INS HEA

Philippe MAZEREAU

Maître de conférences en sciences de l'éducation, Université de Caen

DEUX ans après la promulgation de la loi du 11 février 2005 il était opportun de dresser un tableau de l'extension de la scolarisation des élèves handicapés dans le second degré. Les UPI en s'implantant dans les lycées professionnels symbolisent la nécessaire continuité des parcours des élèves qui doivent pouvoir trouver à n'importe quel échelon du système scolaire des dispositifs à même de les accueillir et les accompagner dans leur formation.

Dix ans après leurs débuts timides les UPI ont entamé une progression importante de leur implantation sous l'effet de la relance de l'intégration tout d'abord, puis de la scolarisation consacrée par la loi. Cette accélération a produit d'incontestables dynamiques mais aussi certains effets indésirables qu'il convient de circonscrire. En effet, on observe logiquement une tension entre des conceptions et méthodes issues d'un modèle qui raisonnait en termes de filières et de spécialisation et celles qui se fondent sur un principe à partir duquel s'organise pour tous l'accessibilité au cursus scolaire ordinaire. C'est donc sur cette vue panoramique contrastée que le dossier s'attarde en scrutant sous divers angles un paysage que l'on souhaiterait parfois plus homogène. Sous certains aspects le second degré reste une *terre de mission* pour les élèves en situation de handicap, mais l'ampleur du défi s'avère mobilisatrice comme en témoignent nombre de contributions de ce numéro.

En proposant une tout autre option que celle des classes spéciales ou spécialisées, les UPI ont eu l'ambition de substituer une logique de parcours à une logique de placement encore trop prévalente. De fait, cette notion et cette approche deviennent centrales dans la politique actuelle, qu'il s'agisse du parcours scolaire, du parcours de formation professionnelle et plus récemment du parcours d'insertion de l'élève, puis du jeune avec handicap. Dans la mesure où les besoins particuliers d'une

personne en développement sont évolutifs, seul un projet personnalisé est à même d'accompagner ce devenir dans les différents milieux d'éducation et de formation de sa classe d'âge. Mais à travers le choix d'une scolarisation et d'une formation professionnelle en milieu ordinaire ne prévaut pas seulement la volonté de faire vivre ces jeunes avec leurs pairs, il s'agit surtout de leur permettre d'apprendre avec eux. En privilégiant l'étude des UPI accueillant des élèves avec troubles des fonctions cognitives, nous n'oublions pas non plus que ces dispositifs furent initialement créés pour ce public dont l'intégration paraissait la moins évidente. Leur mise en œuvre constitue toujours un défi et un pari, bien que ces UPI soient les plus nombreuses.

Dans la construction de ce dossier nous avons eu le souci de rassembler trois types de contributions : celles qui permettent d'examiner les problèmes inhérents à une logique de parcours, dans leur diversité et leur complexité, celles qui, à partir des orientations nationales relèvent du pilotage de ces dispositifs, depuis l'échelon académique jusqu'à leur mise en place locale en passant par les *déclinaisons* départementales, celles enfin qui mettent en scène l'œuvre des acteurs de proximité, chefs d'établissement, enseignants du premier et de second degré et de leurs partenaires, en particulier les Sessad. Ce faisant, nous espérons fournir quelques pistes de réflexion et d'action aux différents personnels intéressés.

L'UPI au service d'une logique de parcours

André Philip propose une analyse des caractéristiques fondamentales des UPI, dont l'identification peut faciliter la mise en place et le pilotage. Ces *unités pédagogiques* ont aussi connu, en se généralisant, un certain nombre d'évolutions significatives depuis leur création. Pour donner à ces dispositifs leur pleine efficacité, tout en cultivant leur adaptabilité, il importe néanmoins de discerner leurs dérives.

Michèle Frémont tente de son côté de reconstituer, à partir des données chiffrées existantes, l'évolution quantitative de la scolarisation dans les UPI. Elle fait apparaître le besoin d'un recueil de données qualitativement mieux ciblées pour suivre l'évolution de la scolarisation des élèves handicapés dans le second degré.

Philippe Mazereau propose des pistes pour relire l'histoire conjointe des modes d'appréhension des aptitudes des élèves et de la notion d'adaptation scolaire. La prégnance sociale de la norme scolaire conduit à n'aborder les différences interindividuelles de développement et d'aptitude que par défaut. Or la question posée par la scolarisation des élèves handicapés est bien celle d'un nécessaire élargissement.

Paskale Jade et **Élisabeth Lieutier** abordent du point de vue de leur accompagnement éducatif en Sessad, la difficile naissance des projets professionnels des élèves d'UPI en collège. Le rôle de médiateur des services entre les familles, les jeunes et l'UPI est particulièrement souligné.

Henri-Jacques Stiker resitue la définition du handicap donnée par la loi du 11 février 2005 dans l'histoire des approches du handicap, en examine la structure et la compare à des définitions antérieures et contemporaines. Il en montre ainsi les reprises et

les restrictions, en particulier en ce qui concerne les interactions entre la personne et ses différents milieux de vie dont le handicap est la résultante.

Jean-Marc Dutrénit met en évidence le rôle déterminant de l'acquisition de compétences sociales dans l'accession à une qualification comme dans les processus d'insertion professionnelle. Il le fait à partir d'une évaluation des effets d'une formation *ad hoc* destinée à des stagiaires d'un centre de reclassement professionnel.

Pour **André Philip** l'hétérogénéité des troubles que recouvre la catégorie des TFC et des élèves qu'elle regroupe, mais aussi la diversité des instances de formation professionnelle impliquent d'admettre une variété de régimes de formation. La recherche actuelle d'une qualification et d'un exercice professionnel en milieu ordinaire des jeunes avec handicap exige de même d'améliorer leur orientation et d'accompagner leur insertion professionnelle.

Daniel Bredoux développe à partir de l'expérience d'un dispositif régional d'accompagnement le rôle de l'apprentissage adapté dans la formation professionnelle des jeunes handicapés.

Pascal Bataille instruit la question de la formation des enseignants dans le second degré en soulignant son aspect stratégique pour déboucher sur des UPI s'appuyant sur des pôles de compétences disciplinaires et de vie scolaire au niveau des établissements.

Piloter les dispositifs

Christine Cordoliani, Pierre Bodenant et Catherine Hugault présentent la politique élaborée et mise en œuvre par l'académie de Versailles pour favoriser le développement des UPI en Lycée professionnel, à partir d'un maillage dense d'UPI en collège. Ils illustrent cette politique par l'analyse d'un exemple d'implantation dans les Yvelines.

Daniel Boullier, en tant que IA-DSDEN des Ardennes, examine les différents paramètres à prendre en considération pour promouvoir une scolarisation des élèves handicapés dans le cadre des UPI collège et lycée d'un département.

Sylvie Renouf, IEN-ASH exerçant à Toulouse, nous indique quant à elle, les modalités d'accompagnement des personnels d'un Lycée professionnel lors de la création d'un tel dispositif. Elle précise les critères d'orientation vers cette UPI, les objectifs privilégiés et les conditions d'une mise en réseau des LP pour améliorer orientation et formation des élèves.

L'éclairage des acteurs

Michelle Teil témoigne en tant que principale d'une double expérience d'UPI en collège, qu'elle compare. Ce qui lui permet d'analyser les conditions à réunir pour mobiliser les équipes, négocier les partenariats et coordonner les rôles de chacun en vue de réussir l'accueil et la scolarisation des élèves avec TFC.

Comme proviseur d'un Lycée professionnel **Laurence Dromzée** relate les conditions de création et de mise en place de la première UPI de son département, en précise le projet et l'évolution, tout en donnant des indications sur le devenir des élèves accueillis et sur les coopérations requises.

Nathalie Bepmale a bénéficié d'une double expérience de responsable d'UPI en collège et en Lycée professionnel. Elle compare le rôle d'un professeur d'école dans

ces deux dispositifs en montrant les traits communs et les spécificités et elle détaille pour nous le fonctionnement professionnel de l'UPI.

Sandrine Darnon pour sa part précise le rôle et les tâches de deux PLP détentrices du 2CA-SH coordinatrices d'une UPI en lycée, entre gestion des regroupements et des participations des élèves à des activités dans des classes ou des ateliers, au regard de leur projet professionnel. La construction d'un livret de compétences apparaît indispensable pour la recherche d'une validation des acquis des jeunes ainsi formés.

Jean Pennaneac'h complète les contributions des autres acteurs des UPI. À partir de la présentation de quelques exemples de suivi de la scolarisation d'adolescents dans ces dispositifs, il expose les modalités de coopération, dans une complémentarité des compétences, entre une équipe de Sessad et des établissements du second degré avec UPI.

